
Exposer à la Maison de la Lanterne

Petite Cité de Caractère, Combourg est engagée depuis plusieurs années dans la mise en valeur de son patrimoine historique et architectural.



Suite au succès des trois premières éditions, la Ville et l'association Actu'Elles reconduisent cette opération culturelle visant à mettre en lumière le travail des artistes et artisans locaux.

Ces **expositions éphémères** sont proposées du **2 mai au 2 octobre 2023.**

Pour candidater, vous devez retourner un **dossier d'inscription** complet à la Mairie de Combourg avant le **vendredi 10 mars 2023.**

➔ L'espace d'exposition

Située au cœur du centre historique de Combourg, la Maison de la Lanterne est, après le château, le monument le plus visité de la Petite Cité de Caractère.

L'espace d'exposition proposé aux artistes et/ou artisans est situé au **rez-de-chaussée** (40m²). **Cet espace n'est pas un lieu d'hébergement.**



➔ Modalités générales

Inscription

Pour toute demande d'inscription, un **dossier d'inscription dûment complété et accompagné de ses pièces justificatives** doit être adressé à la Mairie de Combourg.

La Ville de Combourg autorise **deux artistes / artisans à exposer ensemble sur une même période.** Deux dossiers d'inscription devront toutefois être adressés à la Mairie.

Une **commission**, composée d'élus et de membres de l'association partenaire Actu'Elles, procédera au **choix des artistes.** **Il est toutefois précisé que le calendrier prévisionnel est constitué de façon progressive, au fur et à mesure des réceptions de candidatures.**

Location

La durée des expositions est au **minimum d'une semaine et au maximum de 3 semaines**, du **mardi matin (9h) au lundi après-midi (18h)**, **accrochage et décrochage compris.** L'exposant est libre de choisir ses heures d'ouverture, avec toutefois un minimum de 5 heures par jour.

La **mise en place** de l'exposition est effectuée **par l'artiste et sous sa responsabilité**. Il s'engage à prendre en charge le transport, l'installation et le démontage de son exposition. Tout aménagement particulier, nécessité par l'exposition, devra faire l'objet d'un accord préalable de la Mairie. Par ailleurs, **toute modification ou aménagement de l'intérieur induira une remise en état initial aux frais de l'exposant**. L'exposant assure le gardiennage de l'exposition.

Assurance

Une copie de l'assurance **couvrant l'activité de l'artiste** pour l'année en cours doit être jointe au dossier d'inscription. En l'absence de justificatif d'assurance, l'inscription ne pourra être validée. Cette assurance doit couvrir **les risques locatifs** ainsi que les **risques liés à l'exercice de l'activité de l'exposant**. Il ne pourra en aucun cas se retourner contre la commune de Combourg en cas de vol et de détérioration de ses œuvres.

Communication

Afin de valoriser au maximum son exposition éphémère, l'exposant sera invité à communiquer par ses propres moyens en contactant par exemple la presse locale. Le service communication de la Ville mettra à disposition ses supports de communication (programme d'animation, site internet, page Facebook...).

Conseils de vente

Grâce aux retours des artistes et artisans depuis 4 ans, nous constatons que les exposants disposant d'une large gamme de produits, avec notamment des produits d'appel à petits prix, sortent souvent satisfaits de leur exposition-vente.

Tarifs 2023

Durée	Montant
1 semaine	85 €
2 semaines	155 €
3 semaines	220 €
Forfait hebdomadaire pour les expositions collectives*	20 €
Réduction en cas d'organisation d'un atelier**	20 €
Majoration pour les expositions organisées sur la période allant du 15 juillet au 15 août	10 €
Réduction pour les expositions organisées la première semaine de septembre (rentrée scolaire)	10 €

*Ce forfait sera appliqué lorsque 2 ou 3 artistes souhaiteront exposer en même temps (*exemple : 2 artistes exposent ensemble pendant 2 semaines : 155 € + 40 € = 195 €*).

** Les artistes / artisans qui organisent un atelier bénéficient d'une réduction de 20€. Ces ateliers devront être obligatoirement organisés le **mercredi après-midi et / ou le samedi**.

Lors de la signature de la convention, un chèque correspondant à la durée de location sera demandé.

Histoire de la Maison de la Lanterne

La Maison de la Lanterne est un ancien hôtel particulier, bâti en 1597 sur une maison fortifiée où séjourna Duguesclin. Outre ses fonctions d'hôtel, cette imposante bâtisse devait assurer la sécurité et la défense du centre-ville et du château. Des soldats étaient en effet chargés de surveiller la ville depuis la tour ou l'échauguette située à l'arrière du bâtiment.

Plusieurs éléments architecturaux sont à signaler sur cette bâtisse : l'imposante lanterne, les trois linteaux sur lesquels sont gravés les noms des propriétaires successifs, l'échauguette et bien évidemment la tour.

Monument historique, la Maison de la Lanterne a hébergé pendant plusieurs années l'Office de Tourisme.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Exposer à la Maison de la Lanterne

La Ville de Combourg lance un **appel à candidatures** auprès d'artistes et d'artisans désirant exposer leur production artistique au sein de la Maison de la Lanterne entre **les mois de mai et septembre 2022**. Située au cœur du centre historique de Combourg, la Maison de la Lanterne, monument historique, est le lieu idéal pour présenter votre activité à la population locale et aux touristes.

Pour vous inscrire, merci de compléter le dossier d'inscription ci-dessous et de le retourner à la Mairie de Combourg.

Ce dossier est à retourner impérativement signé, accompagné des pièces justificatives demandées avant le 10 mars 2023. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

➔ Coordonnées de l'exposant

Nom	Prénom
Raison sociale	
Adresse	
Ville	Code postal
Tél. fixe	Tél. portable
Mail	Site internet
N° SIRET	

➔ Dates envisagées

- Choix n°1 : / Nombre de semaine(s) :
- Choix n°2 : / Nombre de semaine(s) :

➔ Organisation d'un atelier*

- Oui - Non
- Contenu de l'atelier :

*Ces ateliers devront être obligatoirement organisés le **mercredi après-midi et / ou le samedi**.

➔ Présentation de votre activité

➔ Pièces justificatives

- Courrier** adressé à Monsieur le Maire, précisant votre demande
- CV** présentant vos différentes expositions
- Au minimum **3 visuels ou pressbook** de travaux que vous souhaitez exposer (photos libres de droits)
- Copie de votre assurance** couvrant votre activité pour l'année en cours

La Ville de Combourg autorise **deux artistes / artisans à exposer ensemble sur une même période**. Deux dossiers d'inscription devront toutefois être adressés à la Mairie.

Une **commission** composée d'élus de la Ville de Combourg et de membres de l'association partenaire Actu'Elles procédera à la **sélection** des artistes/artisans et à la mise en place d'un **planning d'occupation**. Il est toutefois précisé que le calendrier prévisionnel est constitué de **façon progressive, au fur et à mesure des réceptions de candidatures**.

Si votre candidature est retenue, une **convention** précisant les modalités de mise à disposition vous sera adressée. Elle devra nous être retournée avec un **chèque** correspondant à la durée de location.

Les sélections auront lieu à la **fin du mois de mars**. Une réponse définitive vous sera communiquée au plus tard **le 31 mars 2023**.

Merci de retourner votre dossier d'inscription à l'attention de :

Mairie de Combourg

M. Thomas Bourgeault

Rue de la Mairie – BP 42

35270 – COMBOURG

Contact : 02.99.73.37.96 – communication@combourg.com